1 Juillet 2012

REGLEMENT PARTICULIER

LE MOTO CLUB CLOYSIEN : organise un Moto Cross National

DATE : 1 Juillet 2012

DESCRIPTION DU TERRAIN : La Galloire à Cloyes sur le Loir - 28 220

LONGUEUR : 1405 mètres, LARGEUR : 6 mètres à 7 mètres

NOMBRE DE CONCURENTS ADMIS SUR LA PISTE : 40 solos.

CLASSES ADMISES :

National B Trophee JM Coursimault 125 cc – 2 temps à 650 cc – 4 temps dès 13 ans – NCB ou NCJ
National A+B 125 cc – 2 temps à 650 cc – 4 temps dès 13 ans – NCA , NCBet NJC
Championnat de Ligue du Centre 125cc-de 13ans-NJC ou NCA ou inter
Trophée de France zone Nord 125ccà650cc
Argent de40à 49 ans
Or de50 à 59 ans
Vermeil au delà de 60ans

ENGAGEMENTS : Dès la parution du Calendrier ligue et F.F.M

DROIT D'ENGAGEMENT :
30euros dont 10 euros seront reversés à la ligue pour les transpondeurs, en Catégorie A+B non remboursés
33 euros dont 10 euros seront reversés à la ligue pour les transpondeurs en catégorie 125 CC non remboursés
Les coureurs en catégorie « National A+B » devront retourner leur bulletin au plus tard 14 jours avant l'épreuve accompagné d'un droit d'engagement à l'ordre du Club organisateur.
Les coureurs du Championnat de ligue 125 CC devront retourner leur bulletin d'engagement à la ligue du Centre 14 jours minimum avant l'épreuve.

CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE : Le samedi 30 Juin 2012 de 16 heures à 18 heures 30
Le dimanche 1 Juillet 2012 de 7 heures à 8 heures 30

ENTRAINEMENT : Le dimanche 1 Juillet 2012 de 8 heures 30 à 11 heures 30

COURSES :
Tous les pilotes devront être en parc d'attente 5 minutes avant chaque départ

PARC COUREURS :
Chaque véhicule de pilote devra être muni d'un extincteur aux normes en vigueur.
Pour stocker leur carburant, les pilotes devront obligatoirement utiliser des bidons métalliques (bidon PVC proscrits).
Les pilotes devront prévoir l'utilisation de tapis de sol pour les travaux de mécanique.
Les mini motos et les vélos sont interdites dans l'enceinte de la manifestation.
Toute infraction engage la responsabilité du pilote.
Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords,avant , pendant et après la course ainsi que de son matériel.

CLASSEMENT :
Suivant le barème F.F.M championnats de France. Le vainqueur sera le pilote ayant le plus grand nombre de points au total des manches disputées pour la catégorie considérée. En cas d'ex æquo, c'est le classement de

la dernière manche qui départagera les pilotes.

RECLAMATIONS :
Elle devra être soumise au Directeur de course dans la demie heure qui suit la proclamation des résultats accompagnée d'un chèque de 75 Euros.

REMISE DES PRIX : à 19 heures

ASSURANCE : Conformément à la législation en vigueur : Allianz

SERVICE DE SECURITE :
Est assuré par Monsieur le Docteur CAUVIN, Médecin généraliste à CLOYES SUR LE LOIR, par les Ambulances de CLOYES, et par les secouristes de la Protection civile de CHATEAUDUN.

DIRECTEUR DE COURSE : PARCINEAU JMichel ODC189117

DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT :DUTERTRES JLOUP 072608

COMMISSAIRES TECHNIQUES : FEL PATRICE – OCT 204888
THOUSEAU Serge – OCT 128373
ROBICHON Bernard – OCT 118374

DELEGUE TROPHEE DE FRANCE ZONE NORD CARTEAU Stephane

DELEGUE CHAMPIONNAT DE LIGUE DU CENTRE 125 CC : sera designe par la ligue

COMMISSAIRES SPORTIFS : DAUVOIS Max ODC 007901
BELLANGER Alain ODC 003385
DELEGUE 125CC
GALLOU Christian ODC049090

TRANSPONDEURS : PELLOILE Jean Luc OCT 077808 et LALOUP Isabelle

PARC D'ATTENTE : BOURRELLIER Gildas OCD 082797

CHRONOMETRAGE : ROBLIN Jacques OCD021065 CHEVEREAU JanineODC006691

COMMISSAIRES DE PISTE :
Responsable : GAUTHIER François – OCP 104634
Commissaires : , THOUSEAU Dominique – OCP 073147, COLIN Dominique – OCP 114807, LAPLACE Loic OCP024791 ROQUAIN Philippe OCP130241et les commissaires des clubs voisins.

Les prescription de l'annexe D de la F.F.M, sont applicable à cette épreuve.

FAIT A MONTIGNY LE PRESIDENT

LIGUE MOTOCYCLISTE DU CENTRE
Secrétaire